



ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une place sur le territoire de
la commune de Troinex

29 octobre 2020

LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu le règlement sur les noms géographiques et l'adressage des bâtiments du
30 septembre 2009;

vu la proposition de la commune de Troinex du 16 septembre 2019;

vu le préavis de la commission cantonale de nomenclature du 2 décembre 2019,

ARRÊTE :

1/ Il est donné le nom de :

Place d'Arménie

à l'espace situé au carrefour de la route de Troinex et du chemin LULLIN devant l'église arménienne.

Cette nouvelle dénomination concrétise les liens étroits qui existent entre la communauté arménienne, Genève, et la commune de Troinex.

Code voie: 65528

Entrée en vigueur immédiate.

2/ Cette dénomination doit être utilisée uniformément dans les relations officielles ainsi que dans tous les supports d'information officiels.

Communiqué à :

CHA/LG	1 ex.
DT	1 ex.
DF	1 ex.
DSES	1 ex.
FAO	1 ex.



Certifié conforme,
La chancelière d'Etat :

A handwritten signature in black ink, consisting of several vertical and diagonal strokes, positioned to the right of the text "La chancelière d'Etat :".